

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 28

Artikel: La vigne et les Vaudois
Autor: Petit-Senn, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plus en plus et on ne peut douter un seul instant que cette extension ne poursuive sa marche croissante. »

« La situation étant telle, il n'y a que deux alternatives : ou se rattacher le plus tôt possible au système qui est incontestablement celui de l'avenir en Europe, ou se renfermer dans un isolement qui deviendra toujours plus sensible. On pourra, croyons-nous, difficilement se résoudre de plein gré à la seconde alternative si l'on songe aux funestes effets de l'isolement en semblable matière et si l'on prend garde que la prospérité commerciale, industrielle, agricole et scientifique d'un pays dépend, dans une large mesure, de la facilité de ses relations avec le reste du monde. »

« L'introduction du système métrique dans notre pays n'est qu'une question de temps. L'extension de ce système chez nous et à l'étranger, dans ces dernières années, ne peut guère laisser de doutes à cet égard. Il vaudrait donc évidemment mieux, dans l'intérêt bien entendu de notre patrie, que cette introduction complète et définitive ne fût pas différée. La Suisse a tout à gagner à arriver le plus tôt possible au système qui paraît de plus en plus être celui de l'avenir et à ne point demeurer en arrière des autres nations. »

La question de l'instruction publique et des améliorations à y apporter préoccupant depuis longtemps et les autorités et le personnel enseignant de notre canton, il n'est pas sans intérêt, comme point de comparaison, de jeter un coup d'œil en arrière sur l'état de l'instruction publique dans notre pays il y a trois siècles, et sur l'origine de notre académie. C'est dans ce but que nous empruntons au *Conservateur suisse* les quelques détails qui suivent :

« La plus déplorable ignorance pesait sur la Suisse romande quand elle appartenait à la Savoie ; les riches évêques de Lausanne n'avaient pas même un collège ; le peu d'hommes qui étudiaient allaient faire leurs études en France ; aussi, dès que le Pays de Vaud devint partie intégrante du canton de Berne, un des premiers soins du gouvernement fut de pourvoir à l'instruction publique en établissant des écoles primaires dans les paroisses de campagne, des collèges latins dans les villes, et une académie à Lausanne. Celle-ci fut fondée à la fin de 1536, et n'avait pour but principal que les études nécessaires à ceux qui se vouaient à l'état ecclésiastique ; elle n'était primitivement qu'un séminaire, comme les académies de Berne, de Zurich, de Genève. Il n'y eut d'abord que deux professeurs, l'un d'hébreu et l'autre de grec ; les deux pasteurs de la ville enseignaient la théologie. Un collège inférieur ayant été joint, en 1540, à cette petite académie, on sentit qu'il devait y avoir d'autres études que celles des langues mortes, et, en 1546, on établit une chaire de théologie et une de philosophie. Bientôt après fut créée une cinquième chaire destinée aux belles-lettres latines,

dont le professeur était en même temps gymnasiarque, ou inspecteur des six classes du collège académique. Ces cinq professeurs formèrent pendant plus d'un siècle l'académie, avec les deux premiers pasteurs de Lausanne, qui en étaient membres-nés ; ce corps était présidé par un recteur annuellement choisi entre les cinq membres non pasteurs. Nous savons peu de choses sur les cinquante premières années de notre académie, dans laquelle y eut de fréquentes mutations, par une raison fort simple : presque tous nos premiers professeurs étant Français, dès qu'ils pouvaient trouver un meilleur poste dans leur patrie ou dans une autre académie, ils quittaient Lausanne et laissaient leur chaire vacante ; souvent il n'était pas facile de les remplacer. Comme on n'avait pas encore établi le mode d'un concours entre les candidats, le gouvernement appelait des hommes réputés capables, qui, quelquefois, acceptaient le poste et ne venaient pas le desservir. Lausanne eut donc, au commencement, des professeurs français, allemands, bernois, zurichois, bâlois, et ce ne fut guère qu'au bout d'un siècle qu'il y eut moins besoin d'étrangers, et qu'il se trouva des Vaudois capables de remplir ces chaires. »

Nous voulons l'application sincère de toute loi adoptée par les conseils du pays, et nous voulons aussi que les agents de la force publique soient encouragés dans l'application, souvent difficile, qu'ils ont à faire de la loi. Mais, qu'il y a loin de cette mission fort honorable du fonctionnaire à celle que s'est donné récemment un gendarme qui vient d'être condamné par le tribunal de Rolle ? Voici le fait. Ce gendarme se rend dans un village de La Côte, travesti en pauvre voyageur ; il sollicite, dans une maison de paysans, quelques rafraîchissements ; il exige de ces braves gens qu'ils acceptent le paiement de ce qu'ils ont libéralement offert, et.... trois jours après, ils reçoivent du préfet l'avis qu'ils sont condamnés à 75 fr. d'amende, pour violation de la loi sur la vente des boissons. C'est révoltant ! Aussi le tribunal, nanti de la question par le citoyen, victime de sa bonne foi, a-t-il donné raison à celui-ci en le libérant de l'amende et en condamnant le gendarme au quart des frais.

C'était de toute justice.

La vigne et les Vaudois.

Il est près de ce lac où Genève est assise
Un lieu cher à Bacchus ainsi qu'à la franchise,
Où le pampre en gradins étalant ses trésors,
Partout du beau Léman a couronné les bords ;
Là, de travaux constants sillonnant la colline,
Sur les ceps tortueux le villageois s'incline.
A ses chants campagnards, dès l'aube du matin,
Là, l'écho du Jura répond dans le lointain.
Sur l'arbuste où mûrit la grappe fortunée
Plane le frère espoir des trésors de l'année.

Avant que sa liqueur inonde le pressoir,
Que de craintes le jour ! que d'angoisses le soir !
Ah, comment les Vaudois pourraient-ils se défendre
Pour le jus de Lavaux d'avoir un amour tendre !
C'est le fruit de leur peine et le but de leurs soins ;
L'aimeraient-ils autant s'ils s'en occupaient moins ?

De même qu'un enfant dont la santé précaire
Excite chaque jour les frayeurs de sa mère,
Plus avant dans son cœur toujours se voit placé ;
Elle adore un destin constamment menacé
Et pour ce Benjamin, source de tant d'alarmes,
Son amour croît toujours arrosé de ses larmes.
Ainsi des bons Vaudois le penchant est accru
Pour l'aimable liqueur qu'ils nomment *vin du cru*.

Qu'importe que baignant leurs prés, leurs promenades,
L'eau serpente en ruisseaux ou bondisse en cascades ;
Qu'importe que le lac qui borde leur enclos
Mêle aux feux de l'été la fraîcheur de ses flots
Et lave en murmurant, de son onde azurée,
Le pied grêle et noueux de la vigne adorée ;
Jamais un vrai Vaudois, la versant dans son sein
N'en affadit son cœur ou n'en souille son vin,
Pour cette eau qui l'entoure, à table il est sévère ;
Elle coule partout, si ce n'est dans son verre.

J. PETIT-SENN.

Les miracles d'aujourd'hui.

L'agitation était grande dans le pays. Les incurables se plaignaient. Ils se plaignaient de leurs maux, accusant la médecine d'être impuissante à leur égard. Les boiteux, les borgnes et les lépreux demandaient un homme qui les guérit. Un jour, on crut l'avoir trouvé.

On ne s'était point trompé ; on le tenait ce bienfaiteur de l'humanité ! Le peuple ne se sentait pas de joie, et sa reconnaissance éclatait en transports ! L'homme était là ! On tolérât encore les médecins du pays, mais on allait se passer d'eux. Un légitime orgueil s'était emparé des populations. On ne voulait mourir que dans la maison de l'inconnu.

Que s'était-il donc passé.

Un jour, un homme, simple mortel, s'était arrêté dans une de nos vallées. Il venait de loin, de Tombouctou, disait-il, et pour se reposer, cherchait l'ombre de nos bois. Il paraissait fatigué d'un long voyage ; et cependant, pas d'effets, pas de fourgon lourdement chargé, rien qui trahit un voyageur arrivant de l'Equateur. Il était seul, et ne portait rien. Je me trompe, il portait quelque chose. Excellent musicien, cultivant les beaux-arts, l'inconnu, assis à la lisière de la forêt, aimait à semer dans les airs les arpèges stridents d'un triangle d'acier ; cet instrument ne le quittait jamais ; il en jouait supérieurement ; il en tirait des sons ignorés jusqu'à ce jour ; et lorsque retentit le tintement argentin de son triangle, le peuple fut frappé d'admiration ; les amateurs passionnés de cet instrument (ils étaient nombreux) se groupèrent autour du maître et lui offrirent l'hospitalité.

Plus puissant que le clairon qui fit crouler les murs

de Jéricho ; plus émouvant que la lyre d'Orphée, qui domptait les bêtes fauves, le triangle de l'inconnu toucha le cœur d'hommes influents, qui s'émurent aux mélodies du grand musicien ; on le pria de rester. Mais le voyageur prétendit que le triangle seul finit par lasser ; qu'il faudrait quelque chose pour le faire ressortir. On le comprit ; il n'avait qu'un triangle, ses protecteurs lui fournirent une grosse caisse. Rien, en effet, ne se marie mieux que ces deux instruments. Dès lors, le succès de l'inconnu grandit, et n'eut bientôt plus de bornes.

Le triangle carillonnait joyeux dans le lointain ; la grosse caisse résonnait.

Enfin, on se demanda quel était cet homme qui s'attirait tant de faveurs ? D'où venait-il ? Que voulait-il ?

Alors on apprit qu'il avait habité une grande ville ; il avait, disait-on, servi dans la cavalerie ; il avait soigné les chevaux du régiment, et s'était fait leur bienfaiteur ; les bons chevaux de la gendarmerie lui avaient voué une affection particulière ; ils ne voulurent pas le laisser partir, tant ils lui étaient attachés ; il déjoua leurs projets, et partit pour Tombouctou. Il avait son but. Il voulait guérir de leur bosse les chameaux du désert. Son digne cœur saignait en songeant à la difformité dont ces êtres sont affligés. Il fit des offres au gouvernement ; c'était tant par dromadaire et tant par chameau redressé. Pour prouver son dire, il amenait un de ces quadrupèdes avec son dos rectiligne. Il en avait dissous la bosse à l'aide de procédés chimiques et d'une hygiène raisonnée. C'était très-laid ; si laid, qu'on pria l'inconnu de s'en aller. Le bienfaiteur des chameaux voulait rester ; il essaya de captiver Tombouctou par les accords de son triangle, mais les sauvages habitants de cette ville restèrent impassibles ; il reçut l'ordre de quitter cette ville dans les vingt-quatre heures ! Allah Kérim ! Il se mit en route.

Il cherchait un pays où le triangle fut mieux compris. Il aborda sur notre rive hospitalière. Il débarqua sans faste et sans éclat ; de jeunes filles vêtues de blanc ne vinrent point à sa rencontre, et des fleurs ne furent point jetées à ses pieds. Il était simple et n'aimait pas le luxe. Cependant, il en avait un, qu'il poussait à ses dernières limites ; il avait un luxe de noms et de nationalités. Il avait plus de noms que de paires de bottes, moins de chemises que de nationalités, et changeait aussi lestement des dernières que des premières, suivant les circonstances. En outre, il aimait étaler un fort manuscrit, rédigé pendant son voyage ; ce manifeste, car c'en était un, était écrit avec la double désinvolture d'un homme qui a servi dans la grosse cavalerie, et d'un savant qui vient de Tombouctou ; l'orthographe s'était perdue sur les grandes routes, le style avait pris la clef des champs, et la science était restée dans les sables du désert. Ce sans-gêne charmant plut au public. Puis un homme qui jongle avec les noms n'est pas un premier-venu. Bienfaiteur universel, il l'avait été des chameaux, des bêtes à quatre pattes, il deman-